

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Jeudi 10 mai 2007 – La Bastide de Sérrou**

Compte-rendu synthétique

Etaient présents :

Laurence BARTHE, Robert BEGOUEN, Alain BERTRAND, Anne CALVET, Gilles CORRIOL, Bernard DEFAUT, Corinne EYCHENNE, André GAVALAND, Florence GUILLOT, Christian JUBERTHIE, Danièle MAGDA, Alain MANGIN, Olivier GUILLAUME, Thierry SARDIN, Michel SEBASTIEN, Sophie SEJALON.

Etaient également présents : Natacha GUERARD (ONF-SMPPNR), Monique DEJEAN-SERVIÈRES (ARPE), Caroline THOURET (ARPE).

Etaient excusés ou absents :

Annick AUDIOT, Pierre AURIOL, Claude BERDUCOU, Hervé BRUSTEL, Alain CHATELET, Jean COTTES, Nicolas DE MUNNICK, François FONTAN, Thierry GAUQUELIN, Michel DEQUE, Catherine JACQUART-MAISSANT, Laurent LELLI, Emmanuel MENONI, Jean Paul METAILIE, Claudine PAILHES, Eric PAUTARD, Gilles POTTIER, Jean-Jacques RIGAL, Denis SALLES, Jean-Pierre SARTHOU.

Ordre du jour de la quatrième réunion du Conseil scientifique

- Approbation du compte-rendu de la troisième réunion
- Intervention de Florence GUILLOT sur les travaux menés en archéologie médiévale
- Examen des travaux en cours sur la forêt de Sainte-Croix-Volvestre
- Examen du programme prévisionnel des rencontres scientifiques qui se tiendront les 21 et 22 septembre 2007
- Discussion sur l'avant-projet de Charte et examen de la méthode d'évaluation proposée
- Questions diverses

Alain MANGIN nommé un secrétaire de séance : Christian JUBERTHIE

Le Compte-rendu de la réunion précédente est validé.

Présentation de Florence GUILLOT, historienne et archéologue médiéviste et responsable du programme collectif de recherche

Florence GUILLOT présente le programme collectif de recherche (PCR) qui réunit des historiens, archéologues, linguiste et architecte médiévistes régionaux (salariés ou bénévoles) sur différents sites de l'Ariège, c'est-à-dire sur les comtés de Foix, Couserans et Comminges. Les travaux se déroulent essentiellement au niveau des châteaux car ils constituent les principaux vestiges et révélateurs du fonctionnement de l'époque (domination politique, modèles de construction urbaine...). L'un des objectifs consiste à dater les châteaux et leurs murs et à décrire l'évolution du bâti du XI^{ème} au XIV^{ème} siècle.

Les travaux se déroulent en plusieurs étapes :

- un travail géopolitique sur les pouvoirs publics comtaux, les seigneuries et leurs rapports aux fortifications ;
- une analyse du château et de son emplacement par rapport à l'occupation du sol (par rapport au village, à l'église...);
- un travail sur l'archéologie du bâti (les formes) suivi éventuellement de fouilles.

Florence GUILLOT présente ensuite le cas de Montréal de Sos, château « caserne » comtale, situé à Olbier sur la commune d'Auzat. Ce site a fait l'objet de 4 ans de sondages et fouilles archéologiques, travaux soutenus par la commune d'Auzat. Il s'agit d'un site de 150 m de long abritant de quelques peintures ésotériques et vestiges du bâti médiéval. Il a été mis en place par les comtes de Foix à la fin du XII^e siècle sur le site d'un ancien lieu d'occupation quasi ininterrompu depuis le bronze final. Il fut ensuite arasé au XV^e siècle.

Les fouilles ont permis de sortir 400 T de déblais par an en moyenne. Y ont été notamment trouvés des ardoises gravées (gravures d'un château, de personnes armées...), des foyers, des objets en métal ou en os travaillé, des céramiques de style catalan ou andorran et des céramiques ancienne de l'âge du fer. ..

Un colloque intitulé « Pouvoirs pyrénéens : de la résidence aristocratique au *castrum* » exposera les 27 et 28 octobre prochains à Seix, les résultats des travaux de recherche du PCR. Les différents rapports sont téléchargeables sur le site à l'adresse suivante : <http://chateaux09.free.fr>

Principales remarques issues des discussions (interventions notamment de Christian JUBERTHIE, Michel SEBASTIEN, Danièle MAGADA, Laurence BARTHE, Robert BEGOUEN) :

- La tour de Montorgueil présente-t-elle un intérêt archéologique ? Il s'agit, au même titre que le château de Montréal de Sos, d'une caserne des comtes de Foix apparemment dans la même chronologie. Une association locale s'est constituée en vue de le valoriser et de restaurer le mur de la tour.
- Des ardoises gravées telles que celles trouvées à Montréal de Sos ont-elles déjà été rencontrées ailleurs ? Non, mais c'est peut-être par manque de vigilance car les gravures se perçoivent très mal.
- Il est demandé à quel laboratoire est rattaché ce programme de recherche. Il est rattaché au CNRS. Florence GUILLOT est elle-même membre associée CNRS UMR 5608 Traces-Terrae.

Il est demandé comment l'archéologie a été prise en compte au niveau de la Charte. Il est écrit la volonté du Syndicat Mixte et des signataires de la Charte, de poursuivre les travaux d'études historiques voire archéologiques de certains édifices en prenant notamment appui sur le PCR. Au niveau du Plan de Parc, un travail a notamment été élaboré avec la collaboration de Florence GUILLOT afin de recenser les sites prioritaires en termes d'études historiques, d'archéologie du bâti et de fouilles. Une description de chacun des sites et des dispositions prévues est apportée au niveau de la notice du Plan de Parc.

Présentation de Natacha GUERARD, ONF, SMPPNR

Lors de la deuxième réunion du Conseil scientifique, plusieurs propositions d'actions ont émergé, parmi lesquelles une étude de la sapinière de Sainte-Croix Volvestre, en cours de dépérissement. Le SMPPNR et l'ONF ont pris en commun, une stagiaire forestière sur quelques mois pour développer à la fois les possibilités d'étude du dépérissement mais aussi la préservation du patrimoine mycologique et la valorisation de cet espace. Cette forêt fait l'objet d'une fiche-action particulière dans le cadre de la Charte forestière du Couserans.

Natacha GUERARD présente la particularité de la sapinière de Sainte-Croix Volvestre : il s'agit d'une sapinière de basse altitude (une des plus basses d'Europe) fortement fréquentée et de forte valeur patrimoniale pour les habitants du Volvestre. Elle est considérée par certains comme une relictte des périodes glaciaires. Elle présente également un intérêt mycologique particulier : 700 espèces de champignons y ont été recensées dont une espèce connue que de ce site.

La sapinière présente des symptômes de dépérissement depuis environ 30 ans dont on souhaite connaître l'origine (plusieurs hypothèses sont avancées dont celles du changement climatique). Plusieurs contacts et démarches ont été entrepris afin d'étudier la particularité génétique de cette population, les origines du dépérissement par le biais de suivi de placettes (programme transfrontalier Sylvapyr), et la valeur mycologique de cette forêt. L'originalité de la forêt de Sainte-Croix Volvestre et les enjeux auxquels elle est soumise justifient la proposition par l'ONF d'une Réserve Biologique Dirigée (RBD) de 5 à 6 ha au cœur de la partie domaniale de la sapinière. La mise en place d'une RBD permettra de comparer l'évolution de la valeur mycologique et de l'état de la sapinière entre la zone exploitée et la zone qui ne l'est pas.

Enfin, un projet de valorisation est prévu au travers de sentiers d'interprétation et d'une maison de la forêt. L'aspect valorisation est étudié en concertation avec l'office du tourisme et les élus du Volvestre. Une première valorisation a lieu le 20 mai 2007 au travers d'une sortie découverte accompagnée par Nicolas De Munnick sur l'aspect champignons, par l'ONF sur l'aspect forestier et par l'association EVA autour du sentier des Maîtres verriers.

Principales remarques issues des discussions (interventions notamment de Christian JUBERTHIE, André GAVALAND, Alain BERTRAND, Alain MANGIN, Danièle MAGDA, Michel SEBASTIEN, Robert BEGOUEN, Gilles CORRIOL) :

- Il est précisé que cette proposition de RBD présente l'avantage de s'inscrire dans le contrat ONF/MEDD 2006/2013 dont le but est de compléter le réseau de RBD et RBI de l'ONF.
- Il est demandé pourquoi il n'a pas été envisagé de faire une RBI (Réserve Biologique Intégrale sans aucune action de l'homme) au lieu d'une RBD. Une discussion a lieu sur cet aspect et sur la nécessité (ou pas)

d'intervenir au niveau forestier pour lever les embâcles du ruisseau et prévenir différents risques. De plus, une RBI doit s'étendre sur une surface largement supérieure à 6 ha.

- Il est précisé qu'il existe une autre hypothèse sur l'origine de cette forêt : elle aurait été plantée par des moines au XIIème siècle.
- L'hypothèse de changement climatique responsable du dépérissement est discutée. Il est demandé de prendre également en compte les hypothèses liées à la gestion sylvicole et à la densité.
- Il est demandé d'établir une correspondance (et de la mettre plus en évidence) entre la sapinière et la richesse mycologique.
- Il est demandé à ce que cette forêt soit intégrée dans les réseaux nationaux de surveillance.
- Il est demandé la relation entre cette étude et la Charte. Sophie Séjalon répond que la forêt de Sainte-Croix est considérée, dans le Plan de Parc, comme espace à préserver et à valoriser en priorité. Est notamment mentionnée la volonté de travailler sur la problématique de dépérissement et sur la préservation de la richesse mycologique.
- Enfin, plusieurs contacts (INRA Bordeaux...) sont conseillés. Il est également suggéré de tenter le débardage au moyen de chevaux : la gestion sylvicole serait ainsi moins impactante et apporterait un « plus » en termes de tourisme.
- Pour conclure, il est avancé qu'une étude mycologique approfondie pourrait révéler un certain nombre de choses notamment en matière de dynamique forestière.... Et qu'il serait nécessaire de réaliser cette étude tant au niveau de la partie domaniale qu'au niveau des propriétés privées.

Présentation du programme prévisionnel des rencontres scientifiques

Alain MANGIN présente le programme prévisionnel des rencontres scientifiques qui se tiendront les 21 et 22 septembre. Elles se dérouleront en 2 temps :

- des rencontres en salle au domaine de Beauregard à Saint-Girons, le vendredi 21
- des ateliers terrain le samedi 22.

Il rappelle les objectifs : faire connaître le conseil scientifique et porter à connaissance auprès d'un large public (élus, habitants, ...) les résultats des travaux menés sur le territoire.

Il précise que la durée des interventions sera de 20 minutes pour la journée du vendredi. Les ateliers terrain se dérouleront sur 1h 30.

Chaque intervenant devra fournir un résumé de 3 pages maximum de son intervention avant le 1^{er} juillet.

Il précise que les 2 journées seront enregistrées. Les actes du colloque seront de fait disponibles sous forme audio (CD MP 3 et mise en ligne sur Internet).

Alain MANGIN demande s'il y a d'autres volontaires qu'Alain BERTRAND pour participer au comité de rédaction : Christian JUBERTHIE est volontaire.

Décisions émanant des discussions :

An terme des discussions, il est décidé de repousser les 10 minutes de questions, initialement prévues à la fin de chaque intervention, à la fin de chaque thématique de façon à établir un véritable débat avec les participants. 4 débats/forums seraient donc organisés : un sur la biodiversité, un deuxième sur le pastoralisme, un troisième sur l'eau et un quatrième sur l'archéologie. Un modérateur animera chaque thématique : il la présentera, présentera les différents intervenants, amoncera et animera le débat.

Alain MANGIN précisera en introduction du colloque que d'autres activités sont développées au niveau du Conseil scientifique notamment sur les aspects économiques et sociaux. Il précisera également que d'autres rencontres seront programmées sur des thèmes plus précis et que le présent colloque n'a pas vocation à être exhaustif (ex : en matière d'histoire, ne sont présentées pour cette fois que des travaux sur la préhistoire et le médiéval).

Il est également demandé d'introduire ces rencontres dans le cadre d'un plan de communication autour du PNR, puis de son Conseil scientifique....

Examen de la méthode d'évaluation de la Charte-Agenda 21 proposée

Sophie SEJALON fait un état de l'avancée de la procédure de classement : la Charte passera en validation intermédiaire le 4 juillet au niveau de la Fédération Nationale des PNR et le 9 juillet au niveau du CNPN.

L'ensemble des membres a reçu le dossier d'avant-projet de Charte, tel qu'il sera transmis pour validation intermédiaire. Il est demandé à chacun de **faire remonter ses remarques avant le 15 juin 2007**.

Sophie SEJALON présente la méthode d'évaluation proposée dans la cadre de la Charte-Agenda 21. Cette méthode est décrite dans l'Article 4.5 du rapport de Charte. Elle s'appuiera sur 3 types d'évaluation :

- une évaluation de l'évolution du territoire en prenant appui sur les descripteurs de territoire décrits dans le cadre du diagnostic. Une partie de cette évaluation pourrait être confiée à l'APEM (SIG-Pyrénées).
- une évaluation stratégique de la Charte-Agenda 21 au travers d'indicateurs de résultat et d'impact. C'est cette partie de l'évaluation qui semble la plus délicate à aborder et sur laquelle un avis du Conseil scientifique est demandé.
- une évaluation du programme d'action au travers d'indicateurs d'efficacité et d'efficience. La Fédération Nationale des PNR est en train de développer un logiciel EVA pour le suivi et l'évaluation du programme d'action pluriannuel ; le PNR prendra appui sur cet outil.

Plusieurs moyens seront déployés :

- un compte-rendu d'activité pluriannuel ;
- des forums participatifs tous les 3 ans autour de l'évaluation du programme d'action et de sa cohérence avec les objectifs affichés dans la Charte ;
- une évaluation comparée tous les 6 ans de l'évolution du territoire et de la réalisation de la Charte.

S'agissant de l'évaluation stratégique de la Charte, il est proposé un outil (Cf document envoyé par courriel le 3 mai 2007) proposant des mises en correspondance des objectifs de la Charte avec l'état actuel du territoire, avec les enjeux du territoire et les finalités du Développement Durable. Ce tableau propose également des indicateurs de résultat et des indicateurs d'impact pour chaque objectif de la Charte.

Monique DEJEAN-SERVIÈRES (ARPE) précise le cadre de référence des Agendas 21 dans lequel s'inscrit la Charte. Elle explique également la différence entre indicateurs de résultat et indicateurs d'impact.

Discussion et propositions d'ajout d'indicateurs (Florence GUILLOT, Christian JUBERTHIE, Bernard DEFAUT, André GAVALAND, Alain BERTRAND, Anne CALVET)

Les indicateurs des objectifs 6 et 7 de la Charte sont particulièrement abordés en réunion.

Il est ainsi suggéré d'ajouter les indicateurs suivants :

- en Objectif 6 « Promouvoir l'innovation et l'expérimentation » : en indicateurs de résultats : participation de la population aux travaux du Conseil scientifique (colloque, sorties...), production écrite et orale du Conseil scientifique (publications...). En indicateur d'impact, il est suggéré d'ajouter la transférabilité des travaux du Conseil scientifique au niveau touristique, pédagogique....
- en Objectif 7 « Préserver et faire vivre les patrimoines naturels et bâtis » : en indicateurs de résultats : évolution du nombre d'espèces de certains groupes sur des stations particulières (ex : champignons sur la future RBD de Sainte-Croix Volvestre...), nombre et surface d'habitats protégés
- en Objectif 4 « Faire de chacun un acteur du développement durable » : en indicateurs de résultats : nombre de programmes pédagogiques menés dans le cadre du PNR

Il est également demandé de supprimer la Spirée du Japon dans les tableaux en annexe, espèce considérée aujourd'hui comme envahissante. A ce sujet, un débat est entamé au niveau de l'Acacia, espèce considérée comme invasive pour certains et comme bon bois d'œuvre, espèce dénitrifiante et mellifère pour d'autres.

Questions diverses :

Mise en ligne d'informations sur le Conseil scientifique sur le site Internet du projet de PNR

Comme indiqué lors de la dernière réunion, il est proposé d'ajouter au site Internet actuel, quelques pages relatives au Conseil scientifique visant à décrire son action, ses membres, les laboratoires de recherche....

Seront mis en ligne les comptes-rendus des réunions du Conseil scientifique ainsi que les publications (actes des colloques...).

Il est demandé à ce qu'un petit groupe de trois personnes se porte volontaire pour suivre l'avancée de ces quelques pages web (ça ne demandera que très peu de temps) et à ce que les différents membres du Conseil scientifique fassent parvenir d'ores et déjà les liens Internet de leur structure, laboratoires de recherche...

Anne Calvet propose d'établir un lien avec les programmes pédagogiques des éco-écoles.

Alain MANGIN conclut la réunion en rappelant les projets en cours :

- un étudiant du LMTG (Laboratoire des Mécanismes et Transferts en Géologie) travaille sur l'évolution des réserves en eau du territoire sur le siècle dernier. Une convention entre le laboratoire LMTG et le Syndicat Mixte a été passée à cet effet. La restitution des travaux aura lieu le 26 juin à 10h30 à UNJAT, l'ensemble des membres du Conseil scientifique y est convié. Aucune évolution des ressources hydriques n'a pour l'instant été constatée.
- S'agissant de l'observatoire des paysages, plusieurs démarches de valorisation sont en cours : une exposition de l'évolution des paysages du Vicdessos à partir du 14 mai 2007 à la Maison des patrimoines et une sortie terrain le 26 mai à 9h30 devant la Maison des patrimoines. Les membres du Conseil scientifique sont conviés à l'inauguration de l'exposition le 14 mai à 18h ainsi qu'à la sortie terrain.
- Alain MANGIN précise qu'une étude est menée en ce moment par la Mission Opérationnelle Transfrontalière sur les possibilités de coopérations avec le Versant Sud (Espagne et Andorre). Côté Espagnol, il y a une volonté affichée par le PNR Alt Pireneu de coopérer avec les Pyrénées Ariégeoises sur le patrimoine naturel. **Il importe avant d'envisager toute chose, que les membres du Conseil scientifique fassent part au projet de PNR des projets de coopération qu'ils ont en cours avec les espagnols. Il faudrait également que les membres du Conseil scientifique se prononcent sur la façon dont ils voient les éventuelles coopérations entre les 2 PNR.**

La prochaine réunion du Conseil scientifique aura lieu très certainement après les rencontres scientifiques.

Lors de cette réunion, il serait bon d'entamer un débat sur l'énergie hydroélectrique et ses incidences. Les membres du Conseil scientifique qui ont déjà étudié la question peuvent d'ores et déjà proposer une intervention.